



**COMITÉ  
AISNE**

## CHALLENGE DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES GÉRARD GUIBON 2026 DE NC À 5/6

### RÈGLEMENT

#### Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

#### 1. Liste des divisions

##### Dames :

##### Messieurs :

Les divisions seront établies en fonction du poids des équipes inscrites en 2026 et des résultats du Challenge 2025.

La composition des poules et le calendrier des rencontres seront publiés sur Ten'up.

#### 2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du challenge.

La commission Seniors gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Sanctionne les cas simples et transmet à la Commission des Conflits sportifs les cas relevant de son ressort.
- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant.
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre.
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission Seniors du Comité.

La dernière division Dames est limitée à 30/4 et la dernière division Messieurs est limitée à 30/1.

##### Calendrier :

- |                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| - DAMES :       | 12 et 26 octobre       |
|                 | 09 et 23 novembre      |
|                 | 07 décembre            |
| - MESSIEURS :   | 05 et 19 octobre       |
|                 | 02 - 16 et 30 novembre |
| - INTERPOULES : | 04 et 11 janvier 2026  |



DECATHLON

ARTENGO - INTERPOULES :

### 3. Engagement des équipes

#### a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie des joueurs est le **06 septembre 2025**. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 43 €.

Au-delà de cette date, il ne sera possible d'ajouter que des joueurs d'un classement égal ou inférieur à la liste communiquée.

#### b) Composition des équipes

Ce Challenge est ouvert aux joueuses et joueurs de Non Classés à 5/6.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires :

- 4 pour les Messieurs avec au maximum 2 joueurs 2<sup>ème</sup> série de classement maximum 5/6.
- 2 minimum pour les Dames (les équipes Dames peuvent donc être composées de 2, 3 ou 4 joueuses) avec au maximum 1 joueuse 2<sup>ème</sup> série de classement maximum 5/6.

respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (les 2 ou 4 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1).

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs(ses) dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe.

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal aux joueurs(ses) de la liste.

Tout joueur(se) participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

#### c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors. Les ententes de club sont possibles dans les dernières divisions masculines et féminines du challenge.

### 4. Format des rencontres

=> MESSIEURS :

Dans toutes les divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double avec 4 JOUEURS dans l'ordre suivant : S2 - S1 / D1. Les joueurs de simples ne peuvent jouer le double.

Toutes les parties de simple et double sont jouées au format 1 : 3 sets à 6 jeux.

=> DAMES :

Dans toutes les divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double avec 2 JOUEUSES MINIMUM dans l'ordre suivant : S2 - S1 / D1.

Les simples Dames se jouent au format 1 : 3 sets à 6 jeux.

Le double Dames est joué au format 4 : 2 sets à 6 jeux ; pt décisif ; 3<sup>ème</sup> set = SJD à 10 points.

Chaque équipe marque 1 point par partie de simple et 2 points pour la partie de double gagnées.

## 5. Règles de qualification des joueurs

### a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs(ses) ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité à 1 par équipe et par rencontre.

### b) Délai de qualification

Le joueur(se) pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de chaque rencontre.

### c) Participation

Joueur(se) non UE : un seul joueur(se) hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur(se) ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission de classement.

Un joueur(se) ayant le statut « non Équipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

En aucun cas, un joueur(se) ne pourra disputer 2 rencontres dans 2 équipes différentes, sur la même journée du championnat.

## 6. La rencontre

### a) Horaire des rencontres

**Dames** à 9 h (ou 14 h si rencontre Seniors Plus Messieurs), possibilité de jouer le samedi après-midi avec accord des 2 capitaines.

**Messieurs** à 9 h (ou 14 h si rencontre Seniors Plus Dames), possibilité de jouer le samedi après-midi avec accord des 2 capitaines.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission ou le Président de la commission Seniors.

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission Seniors.

En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur avant la date de la rencontre.

### b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée » à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun(e) des joueurs(ses).

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs(ses) de simple, des

joueurs(ses) susceptibles de participer au double, ainsi que les noms du(de la) capitaine et du(de la) capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

### **c) Terrains et balles**

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

### **d) Juge-arbitre/ Club d'accueil**

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

### **e) Classement des joueurs**

L'ordre des joueurs(ses) au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel. **C'est le classement des joueurs(ses) au jour de la rencontre qui est pris en compte.**

### **f) Le capitaine**

Chaque équipe est représentée par un(e) capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le(a) capitaine doit être licencié(e) dans le club qu'il(elle) représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

### **g) Report ou interruption d'une rencontre**

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

### **h) Forfait et disqualification**

En cas de forfait d'un(e) joueur(se), pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il(elle) devait participer alors qu'il(elle) figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs(ses) régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

## **7. Résultats des rencontres et classement**

### **a) Saisie des résultats**

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige.

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans **TEN'UP** \* Elle doit être impérativement effectuée dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

## **b) Classement de la poule**

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

## **c) Score forfaitaire**

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

## **d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes**

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

## **e) Interpoules**

**La participation aux interpoules est interdite aux joueurs(ses) dont le classement est supérieur aux meilleurs joueurs(ses) de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule.**

En cas d'égalité de points entre 2 équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe.

## **La Commission Seniors :**

Joël TABARY

Frédéric CARLIER

Michel DUMENIL

Valentin PETIT